

DECRET N° 2004-361 DU 25 JUIN 2004

Portant nomination de Monsieur Antoine Godonou MINAFLINOU en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Démocratique du Congo.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2004-94 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires étrangères et de l'intégration africaine ;
- Vu** le Décret n° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires étrangères et de la coopération et les textes modificatifs subséquents ;
- Sur** rapport du Ministre des Affaires étrangères et de l'intégration africaine ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 juin 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Antoine Godonou MINAFLINOU est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Démocratique du Congo.

Article 2 : Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Antoine Godonou MINAFLINOU bénéficiera du traitement attaché à son grade auxquels s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Chefs de Postes Diplomatiques tels que définis par le Décret n° 165/PC/MFAEP/MAEC/MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé et les textes modificatifs subséquents.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 juin 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Affaires étrangères
et de l'intégration africaine

Rogatien BIAOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MAEIA 4 - MFE 4 - AUTRES MINISTERES 18 - CNSS 5 - DGB CF DGTCP DGID DGDDI 5 - BNDANDLC 3 - GCONB 1 - DCF-INSAE 2 - BN UAC ENAM FADESEP UNIPAR 3 - J.O 1 - INTERESSES 1.